



Assemblée générale

Distr. limitée
6 janvier 2023
Français
Original : anglais

**Conférence intergouvernementale chargée
d'élaborer un instrument international
juridiquement contraignant se rapportant
à la Convention des Nations Unies sur le droit
de la mer et portant sur la conservation
et l'utilisation durable de la biodiversité marine
des zones ne relevant pas de la juridiction nationale
Reprise de la cinquième session
New York, 20 février-3 mars 2023**

Informations à l'intention des participants

Note du Secrétariat

I. Introduction

1. Conformément à la résolution 77/248 de l'Assemblée générale, la reprise de la cinquième session de la conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, convoquée sous les auspices des Nations Unies en application de la résolution 72/249 pour examiner les recommandations du Comité préparatoire créé par la résolution 69/292 sur les éléments de texte et élaborer le texte d'un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, se tiendra du 20 février au 3 mars 2023 au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York.

2. En application de la résolution 72/249, la conférence abordera l'ensemble des questions qu'elle a retenues en 2011, à savoir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, en particulier, prises conjointement et dans leur ensemble, les questions concernant les ressources génétiques marines, y compris celles liées au partage des avantages, les mesures telles que les outils de gestion par zone, y compris les aires ma



II. Secrétariat

3. Miguel de Serpa Soares, Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique de l'ONU, a été nommé secrétaire général de la conférence par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

4. Les services d'appui et de secrétariat sont fournis par la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques, qui peut être contactée par courriel à l'adresse suivante

iii) les précédentes conférences des Nations Unies sur le développement durable des petits États insulaires en développement tenues à la Barbade, à Maurice et au Samoa ;

iv) la Conférence des Nations Unies visa(e)0.7(5i.7(scn 59.2.1 re W -1.198 Td [(dp5i.7(p5i.7

délégations qui participeront à la reprise de la cinquième session dans le module « e-List of Participants » du portail e-deleGATE avant le 6 février 2023. Les noms des représentantes et représentants saisis à l'occasion de la tenue de la cinquième session, en août 2022, figureront déjà sur la liste. Les délégations souhaitant apporter des changements aux titres ou rôles des représentantes et représentants déjà inscrits sur la liste sont priées de communiquer le tr.28 Le[f.1(a)2.16oatons detan déeper s soörre,

(« Consultations informelles sur les études d'impact sur l'environnement », par exemple) et la date à laquelle la déclaration sera prononcée, selon qu'il conviendra.

VIII. Services d'interprétation

18. Les langues officielles de la conférence sont l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe.

19.

41. La télévision en ligne des Nations Unies (<https://media.un.org/en/webtv/>) assurera une diffusion en direct et à la demande de toutes les réunions publiques tenues à l'occasion de la reprise de la cinquième session, dans les six langues officielles (lorsque des services d'interprétation seront disponibles).

Communiqués de presse

42. Le Département de la communication globale établira des communiqués de presse pour les réunions publiques tenues dans le cadre de la conférence, en anglais (<http://www.un.org/press/en/highlights/BBNJ>) et en français (www.un.org/press/fr/highlights/BBNJ). Merci d'adresser toute autre question relative aux communiqués

n'ont pas présenté de symptômes ni été testées positives à la COVID-19 au cours des cinq jours précédents, ou, pour les personnes qui ne sont pas à jour de leurs vaccins, qu'elles n'ont pas eu de contact étroit avec une personne testée positive ou présentant des symptômes de la maladie au cours des cinq jours précédents. De plus amples renseignements sur les mesures de quarantaine et d'isolement sont disponibles à l'adresse suivante : www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/your-health/quarantine-isolation.html. Les voyageurs internationaux devront s'être soumis aux formalités en matière de santé publique locales exigées à l'arrivée. On trouvera des précisions sur les formalités d'arrivée sur la page www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/travelers/noncitizens-US-air-travel.html# anchor_1634928804881.

49. Les participantes et participants sont encouragés à prendre des mesures préventives, notamment en respectant les règles d'hygiène en cas de toux et en se lavant régulièrement les mains, et vivement incités à ne pas assister à une révé